



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 8535

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les inquietudes des orthophonistes devant les consequences de certaines des mesures annoncees pour la preservation du systeme d'assurance maladie. Il lui rappelle que, depuis 1977, ils sont l'objet d'une certaine discrimination, suite a l'affectation d'un ticket modérateur supérieur a celui des actes médicaux. Les nouvelles dispositions risquent d'engendrer un acces plus difficile aux soins pour les assures particulierement defavorises. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage, dans le cadre de la poursuite des negociations, de prendre en compte l'evolution de la pratique des orthophonistes et de proposer une redefinition des rapports entre le medecin et l'orthophoniste.

Texte de la réponse

Le Gouvernement ne meconnait pas les problemes auxquels se trouvent confrontes les professions paramedicales et en particulier les orthophonistes. Aussi les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville etudient-ils actuellement l'ensemble des questions qui se posent a ces professionnels, avec le souci d'adapter leurs conditions d'exercice aux evolutions des connaissances, des techniques et du contexte medical. Comme ne l'ignore pas l'honorable parlementaire, le Gouvernement est tres attache aux negociations conventionnelles qu'il a favorisees par ailleurs, et qui ont permis avec les medecins et divers autres groupes professionnels paramedicaux, de prendre en compte les necessaires evolutions de ces professions tout en les integrant dans la politique de maitrise des depenses de sante, seule capable, vu la situation de l'ensemble des comptes sociaux, de preserver la perennite de notre systeme de sante. C'est dans ce cadre qu'il souhaite que les solutions possibles aux differents problemes actuels des orthophonistes puissent etre etudiees.

Données clés

Auteur : [M. Cardo Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8535

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4195

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 873